

Syndicat des Communes du Littoral Varois

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Mairie du LAVANDOU

Place Ernest Reyer

83980 LE LAVANDOU

 04.94.05.15.71

 secretariat.maire@le-lavandou.fr

SOMMAIRE

1- VIE DU SYNDICAT	3
2- LA COMPOSITION DU SCLV AU 31 DECEMBRE 2019	3-5
3- LES MISSIONS DU SCLV	5
4- LES REUNIONS EN 2019	5
5- LES POINTS ABORDES EN 2019	5-6
6- LE RAPPORT FINANCIER ISSU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	6
7- REUNION ANNUELLE DU SCLV DU 12 AOUT 2019 – COMMUNE DU LAVANDOU	6-10
8- THESE SUR LA VALEUR ECONOMIQUE D'UNE PLAGE : THEORIES, METHODES ET APPLICATIONS	10-13
9- BILAN, FREQUENTATION ET SECURITE – SAISON BALNEAIRE 2019	13
10- PAC COMPLEMENTAIRE – ALEA SBMERSION MARINE	14
11- VISITE DU JARDIN REMARQUABLE DE BAUDOUVIN	14-16
12- LES COMPTES-RENDUS DE 2019 ; ANNEXE 1	17

1 - VIE DU SYNDICAT

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...]".

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président du Comité Syndical en séance publique [...]".

Ce rapport vous présente les principaux travaux et événements de l'année 2019.

2 - LA COMPOSITION DU SCLV AU 31 DECEMBRE 2019

Ville de BANDOL	Monsieur Jean-Paul JOSEPH	Maire
	Monsieur Michel CECCALDI	Titulaire
Ville de BORMES LES MIMOSAS	Monsieur François ARIZZI	Maire
	Monsieur Alain COMBE	Maire
Ville de CARQUEIRANNE	Monsieur Robert MASSON	Maire
	Madame Danièle TONELLI	Titulaire
Ville de CAVALAIRE	Monsieur Philippe LEONELLI	Maire
Ville de COLLOBRIERES	Madame Christine AMRANE	Maire
	Monsieur Jean-Pierre RIZZO	Titulaire
	Monsieur Philippe LESAGE	Titulaire
Ville de FREJUS	Monsieur David RACHLINE	Maire
	Madame Monique MILIOTI	Titulaire
	Monsieur LONGO	Titulaire
Ville de GASSIN	Madame Anne-Marie WANIART	Maire
	Madame Agnès MARTIN	Titulaire
	Monsieur Christian OLLIVIER	Titulaire
Ville de GRIMAUD	Monsieur Alain BENEDETTO	Maire
	Monsieur Christophe GERBINO	Titulaire
	Monsieur Francis MONNI	Titulaire
Ville de HYERES	Monsieur Jean-Pierre GIRAN	Maire
	Madame Isabelle MONFORT	Vice-Présidente
	Madame Edith AUDIBERT	Titulaire

Ville de LA CROIX VALMER	Monsieur Bernard JOUBERT	Maire
	Madame Brigitte RINAUDO PINEAU	Titulaire
	Monsieur David CASTELLO	Titulaire
Ville de LA GARDE	Monsieur Jean-Claude CHARLOIS	Maire
	Monsieur Roger MURENA	Titulaire
	Madame Huguette MORALDI	Titulaire
Ville de LA LONDE LES MAURES	Monsieur François DE CANSON	Maire/Vice-Président
	Monsieur Jean-Jacques DEPIROU	Titulaire
Ville de LA SEYNE SUR MER	Monsieur Marc VUILLEMOI	Maire
	Madame Raphaëlle LEGUEN	Vice-Présidente
	Monsieur Christian PICHARD	Titulaire
Ville de LA VALETTE	Madame Christine HUMMEL	Maire
	Madame Solange CHECCHIO	Vice-Présidente
	Monsieur Daniel LESAGE	Titulaire
Ville du CASTELLET	Madame Nicole BOZIS	Maire
	Madame Estelle PEITPAS	Titulaire
	Madame Dominique BLANC	Titulaire
Ville du LAVANDOU	Monsieur Gil BERNARDI	Maire/Président
	Monsieur Jacques BOMPAS	Titulaire
Ville du PRADET	Monsieur Hervé STASSINOS	Maire
	Monsieur Pascal CAMPANS	Titulaire
	Madame Viviane TIAR	Trésorière
Ville du RAYOL CANADEL	Monsieur Jean PLENAT	Maire
	Monsieur Louis CARGILL	Titulaire
Ville de RAMATUELLE	Monsieur Roland BRUNO	Maire
	Monsieur Jean-Pierre FRESIA	Titulaire
Ville de ROQUEBRUNE	Monsieur Jean-Paul OLLIVIER	Maire
	Madame Michèle LETOT	Titulaire
Ville de SAINT MANDRIER	Monsieur Gilles VINCENT	Maire
	Monsieur Alain BALLESTER	Titulaire
Ville de SAINT RAPHAEL	Monsieur Frédéric MASQUELIER	Maire
	Monsieur Maurice CHABERT	Titulaire

Ville de SAINT TROPEZ	Monsieur Jean-Pierre TUVERI	Maire
	Monsieur Franck BOUMENDIL	Vice-Président
Ville de SAINT CYR SUR MER	Monsieur Philippe BARTHELEMY	Maire/Vice-Président
	Monsieur Antoine BAGNO	Titulaire
Ville de SAINTE MAXIME	Monsieur Vincent MORISSE	Maire
	Monsieur Patrice AMADO	Titulaire
Ville de SANARY	Monsieur Ferdinand BERNHRD	Maire
	Monsieur Daniel ALSTERS	Titulaire
	Monsieur Patrice ESQUOY	Titulaire
Ville de SIX FOURS LES PLAGES	Monsieur Jean Sébastien VIALATTE	Maire
	Madame Jocelyn CAPRILE	Vice-Présidente
	Monsieur Guy MARGUERITE	Titulaire
Ville de TOULON	Monsieur Hubert FALCO	Maire
	Monsieur Laurent JEROME	Vice-Présidente

3 - LES MISSIONS DU SCLV

Le Syndicat des Communes du Littoral Varois (SCLV) regroupe les maires et délégués de 28 communes qui travaillent ensemble sur l'étude, la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts du littoral.

Le SCLV se réunit régulièrement afin de résoudre les différents problèmes liés à l'érosion côtière, à la préservation du littoral en général mais aussi en vue de répondre aux diverses questions maritimes.

4 - LES REUNIONS DU SCLV EN 2019

Au cours de l'année 2019, le SCLV s'est réuni à 4 reprises :

- Le 13 février 2019 – Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
- Le 14 mai 2019 – Commune de la VALETTE DU VAR
- Le 12 août 2019 – Commune du LAVANDOU
- Le 22 octobre 2019 – Commune de LA LONDE LES MAURES

Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et les membres du Syndicat pour leur assiduité.

5 – LES POINTS ABORDES EN 2019

La réglementation relative à l'érosion (CR du 13 février 2019)

La Façade Maritime Méditerranée (CR du 13 février 2019)

Présentation de NAVILLY pour une approche moderne de plaisance (CR du 13 février 2019)

La mise en consultation publique d'un projet d'arrêté Préfectoral portant réglementation du mouillage et de l'arrêt des navires (CR du 14 mai 2019)

Le porter à connaissance complémentaire aléa submersion marine (CR du 14 mai 2019)

Présentation du plan mer et littoral (CR du 22 octobre 2019)

Présentation du dispositif ports propres et ports actifs en biodiversité (CR du 22 octobre 2019)

Présentation de l'appel à projets "adaptation des plages au changement climatique" (CR du 22 octobre 2019)

Présentation du projet de plan posidonie et des financements régionaux des mouillages organisés (CR du 22 octobre 2019)

6 - LE RAPPORT FINANCIER ISSU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 42 709,06 €
- Recettes : 69 907,18 €

Les recettes de fonctionnement sont stables sur la période, constituées exclusivement de la participation annuelle des 28 communes membres et du report du résultat. On constate une augmentation en raison de l'excédent reporté qui progresse.

Section d'investissement :

- Dépenses : 0€
- Recettes : 3962 €

Le compte administratif 2019 fait apparaître un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires.

Le résultat 2019 sera reporté au budget primitif 2020 comme suite :

- A la ligne budgétaire R.002 « *résultat d'exploitation reporté* » 27 198,12 €
- A la ligne budgétaire R.001 « *solde d'exécution N-1* ». 3 962,00 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2019 est un excédent de 31 160,12 €

7 – REUNION ANNUELLE DU SCLV DU 12 AOUT 2019 – COMMUNE DU LAVANDOU

Le 12 août, à l'invitation de Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois et Maire du Lavandou, de nombreux élus ont assisté à la réunion annuelle du SCLV, à l'hôtel de Ville, en présence de Monsieur le Préfet, Jean-Luc Videlaine et des services de la Préfecture.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

"Je tiens à remercier Monsieur le Préfet, Madame la députée, Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture du Var et l'ensemble des services Préfectoraux pour leur présence à l'Assemblée Générale annuelle du SCLV dont le nombre de représentants témoigne de la vitalité et de l'importance de ses travaux.

Cette assistance démontre l'intérêt que l'Etat porte aux nombreuses problématiques littorales et à leur évolution, tant dans le cadre réglementaire que pour la difficile conciliation de la protection et la mise en valeur de la frange côtière - Objet du SCLV depuis sa création.

Depuis un an, nos travaux ont porté sur la pollution marine, avec les effets de l'abordage survenu dans le Golfe de Gênes entre l'ULYSSE et le VIRGINIA, sur la lancinante problématique des concessions de plage - dont RAMATUELLE a démontré qu'il était possible, avec beaucoup d'ardeur, d'adapter le tourisme balnéaire y compris dans le cadre le plus contraignant. Nous nous sommes attelés à aborder le sujet des submersions marines - Problématique au combien complexe - où chaque commune a pu coconstruire avec l'Etat ; et nous avons également traité la question des mouillages organisés, avec l'aide de la Préfecture Maritime, afin de remédier à l'arrachage des posidonies- jusqu'à la signature par certaines communes, de l'engagement pour une plage sans déchet plastique. Et encore, la procédure à adopter lors de l'échouage des mammifères marins et la qualité des eaux de baignade.

Autant de sujets passionnants, que chaque commune concernée va, à présent, aborder directement avec les représentants de l'Etat, que je remercie pour leur écoute et l'excellent climat d'échanges entretenu tant avec le SCLV qu'individuellement au travers des Communauté de Communes".

LA VISION DE L'ETAT PAR M. LE PREFET

Un point sur la pollution pétrolière du 7 octobre 2018 suite à la collision entre un porte-conteneurs Chypriote CSL VIRGINIA et un navire roulier Tunisien (ULYSSE) au large du Cap-Corse : cette pollution par hydrocarbures n'est plus qu'un mauvais souvenir précise M. le Préfet.

La sécurité des plages au sens large : maintien des 34 CRS pour la saison 2019. Un dispositif stabilisé pour les 5 communes concernées.

L'état sanitaire des plages du littoral Varois est excellent.

Un point sur les noyades en mer dans le VAR (Département qui compte le plus de noyades selon l'enquête NOYADES menée par Santé Publique France) : réunion prévue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de TOULON le 11 octobre prochain. C'est un sujet complexe qui mérite réflexion pour améliorer la gestion des accidents. Au programme : exposition des chiffres nationaux et statistiques, atelier de prévention des baignades, présentation du système de surveillance par les CRS et les pistes de réflexion afin d'améliorer et faire évoluer le système de protection.

La submersion marine : les échanges avec les communes doivent rester constants. Les services Préfectoraux doivent fédérer ce nouveau dispositif au sein des communes du littoral Varois. La Finalisation du PAC est prévue pour octobre 2019.

TOUR D'HORIZON DES QUESTIONS LITTORALES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

SUJET PROPOSE PAR LA COMMUNE DE RAMATUELLE : EVOLUTION DE L'ARTICLE R.2124-16 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES. Les dispositions arrêtées au niveau national et de façon uniforme peuvent être inadaptées aux caractéristiques géographiques de telle ou telle plage et de telle ou telle région. Possibilité de faire varier entre 20% et 30% la proportion de plage aménageable en tenant compte des variations du trait de côte.

Madame la Députée promet d'être attentive à cette question.

Intervention de Monsieur le Président : "Le SCLV et l'ANEL n'ont pas réussi à assouplir le décret plage. A chaque fois qu'un Ministre s'est emparé du dossier, il n'a pu aller au bout de la démarche".

Intervention de M. Vincent MORISSE – Commune de Sainte Maxime : les DSP et les mises en concurrence sont bien souvent attaquées par des associations et les recours sont parfois abusifs. Ces actions en justice présentent un risque juridique pour les communes.

SUPPRESSION DANS LES COMMUNES LITTORALES DES HAMEAUX NOUVEAUX intégrés à l'environnement par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dans la plupart des villages de Provence. Il serait d'intérêt général que le représentant de l'Etat dans le département informe le gouvernement de cette situation, de façon à ce que l'erreur puisse être corrigée.

LE PAC ALEA SUBMERSION MARINE s'applique à l'ensemble des zones basses littorales sur le territoire des 27 communes du littoral varois qui sont exposées aux érosions et aux submersions marines. Les dispositions réglementaires du PAC ont été abordées par le syndicat, et individuellement par chaque commune, à l'occasion de plusieurs réunions. Son application doit être adaptée à l'ensemble des communes du littoral varois et sera mis à la disposition de toutes les collectivités avant la signature de M. le Préfet.

Intervention de M. Laurent JEROME – Commune de Toulon : "dans les principes généraux, il est indiqué que pour une parcelle donnée, ce sont les principes de constructibilité de la classe d'aléa la plus élevée qui s'appliquent à l'ensemble du projet. Doit-on considérer au regard des dispositions générales que c'est l'aléa fort qui s'applique ?".

Les communes de LA SEYNE SUR MER et de HYERES sont impactées lourdement par le PAC. A ce sujet, Madame LEGUEN rappelle aux services préfectoraux qu'une réunion se tiendra en Mairie de LA SEYNE SUR MER le mardi 13 août 2019.

Intervention de M. David BARJON, Directeur de la DDTM du Var : plusieurs points vont évoluer suite aux observations des communes. Le rôle du PAC est de protéger les communes, tout comme les PPRIF & PPRi.

- Supprimer la mention parcelle aléa le plus fort et nouvelles règles de constructibilité dans les aléas.
- Simplifier au maximum la gestion des dossiers déposés par les communes (comme HYERES et SAINT TROPEZ : les parkings construits sur terrains naturels seront autorisés dès lors qu'ils puissent être évacués lors de l'alerte "submersion marine").
- Gommer les effets de pixel.
- Prendre en compte des études particulières faites par les collectivités.
- Simplifier le dispositif en s'adaptant à la réalité du terrain ...(souhait de M. le Préfet du Var).
- Prendre en compte le GIEC CLIMAT dans l'élaboration du PAC : ecologique-solidaire.gouv.fr/comprendre-giec
- S'assurer que le porter à connaissance du risque incendie de forêt couvrira le territoire départemental dans les deux ans. L'obligation aux communes de prendre en compte le risque incendie de forêts dans l'urbanisme.

M. le Président précise que la prise en compte du risque submersion dans les PLU permet d'abriter la commune contre les risques indemnitaires, suivant la théorie de la connaissance acquise.

L'ORGANISATION DES MOUILLAGES : ZMEL, coffres d'amarrage ... à PORT-CROS et au RAYOL-CANADEL.

La préservation de la posidonie reste une priorité pour les élus précise Monsieur le Président.

LE RAYOL CANADEL est une commune exemplaire : enlèvement de 210 corps morts et dépollution des fonds marins en deux mois. Installation d'une zone de mouillage réglementaire avec ancrage à vis (RAYOL 50, CANADEL 70) avec location à la demande en régie municipale et création d'un ponton avant la fin de l'année 2019.

Intervention de Mme Florence VERDIER, Directrice Adjointe du Parc National de Port-Cros : la Métropole Toulon Provence Méditerranée prévoit, sur l'île du Levant, île située à l'extrémité Est des îles d'HYERES, de

réaliser des travaux de mise en sécurité du port de l'AYGUADE, ainsi que d'entreprendre le domaine portuaire pour la création d'une zone de mouillages réglementés devant le port.

Ce sont des projets pilotés par la Région précise M. François DE CANSON, Président du CRT SUD.

Pour rappel, la posidonie est un trésor contre l'érosion : les herbiers atténuent la houle et contribuent à maintenir le trait de côte des plages. L'herbier, qu'il soit "vivant ou mort", est protégé : afbiodiversite.fr/fr/actualites/pour-la-protection-des-herbiers-de-posidonie.

QUALITE DES EAUX DE BAINNADE : un exemple de laboratoire d'analyse porté par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez.

Intervention de M. Vincent MORISSE, Président de la CC du Golfe de Saint Tropez : Le laboratoire fonctionne depuis le 1^{er} juin 2019. L'objectif étant d'être plus réactif, en ayant des résultats plus rapidement : jusqu'alors, il fallait 24 voire 48 heures pour avoir des résultats fiables. Désormais, il faut quelques heures seulement pour avoir des retours d'analyses en période de crise.

Intervention de Mme Caroline VARAY, Technicien ARS : Le contrôle sanitaire des eaux de baignade demeure une préoccupation constante du ministère chargé de la santé. Ce ministère élabore la réglementation dans ce domaine sur la base de directives européennes. La qualité des eaux de baignade est déterminée sur la base de résultats d'analyses sur des échantillons prélevés en un point de surveillance défini par l'ARS et le gestionnaire. Ce ou ces points de prélèvement(s) toujours identique(s) est (sont) défini(s) dans la zone de fréquentation maximale des baigneurs.

Monsieur le Président remercie chaleureusement Madame Caroline VARAY pour ses précieux conseils et son implication auprès des communes du littoral Varois.

APPLICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE PLAGESANS DECHET PLASTIQUE.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire propose aux communes du littoral engagées dans cette démarche de signer cette charte. Elle compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention des déchets/tri-collecte et nettoyage des plages) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

Pour les communes intéressées, la charte peut vous être communiquée par mail sur simple demande : secretariat.maire@le-lavandou.fr. Mme Raphaëlle LEGUEN rappelle aux communes présentes qu'il suffit de respecter au minimum cinq engagements pour signer cette charte.

Madame Brune POIRSON, secrétaire d'Etat à la transition écologique, s'est rendue lundi 5 août à LA SEYNE SUR MER afin de signer la charte d'engagement "une plage sans déchet plastique", pour des communes littorales éco-exemplaires.

Plusieurs villes ont manifesté leur souhait de signer la charte cet été tout comme la commune du LAVANDOU. A ce titre, Monsieur le Président précise qu'il n'a pas répondu favorablement à l'engagement n°10 qui prévoit le remplacement des ballons et jeux pour bébés (seaux, râtaux...). (Se référer à l'article VAR MATIN du 13 août 2019). Cependant, la majorité des préconisations sont déjà en place, et depuis fort longtemps, dans la plupart des stations balnéaires Varoises.

Monsieur François DE CANSON confirme que la lutte contre le zéro plastique existe depuis des années.

L'interdiction de fumer sur les plages : la commune du PRADET l'a interdit sur ses plages. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain SCLV.

SECURITE DES BAINNADES : PLAN CANICULE ET GESTION DES ACCIDENTS.

La prévention des noyades en mer ou dans les piscines privées et collectives est une priorité nationale rappelle Monsieur le Préfet. Il existe une réglementation en vigueur concernant les baignades aménagées, ouvertes au public et d'accès gratuits.

Retrouvez les conseils pratiques sur : preventionete.sports.gouv.fr ou <https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>

Monsieur le Préfet rappelle que le nombre de noyades en mer est en baisse mais les services préfectoraux restent vigilants. Une réunion sera organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le 11 octobre 2019. La commune qui accueillera l'événement n'a pas été encore définie.

Monsieur PERON, Administrateur en chef des Affaires Maritimes, informe les communes des dangers du jet ski et notamment de la chute en mer et à pleine vitesse du passager arrière. Il recommande aux femmes de porter des shorty en néoprène pour éviter les accidents corporels tels que les hémorragies sévères et les lésions gravissimes. La préfecture maritime indique que les loueurs et les fabricants vont être sensibilisés. (se référer à l'article de presse de VAR MATIN du 24 juillet 2019).



8 - THESE SUR LA VALEUR ECONOMIQUE D'UNE PLAGE : THEORIES, METHODES ET APPLICATIONS

SCLV DU 13 FEVRIER 2019 – COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-MER

Cette thèse a été présentée par Madame Kelly BONHOMME, Doctorante en Sciences Economiques – Laboratoire LEAD – Université de TOULON.

Objectif de la thèse

L'objectif de cette thèse de doctorat est d'établir un modèle économique permettant de définir et de mesurer la valeur d'une plage. Pour cela, nous devons tenir compte à minima de l'ensemble des paramètres sociétaux, économiques et environnementaux qui la constituent.

La mesure la plus juste possible de la valeur d'une plage permettra d'une part sa valorisation, car la plage représente la vitrine touristique d'une commune, impliquant celle-ci dans son rayonnement régional, national, et international et d'autre part, la gestion des défis majeurs concernant sa protection. Les plages sont souvent considérées comme des espaces fragiles, vis-à-vis des agresseurs multiples. Le fait de pouvoir évaluer sur la base d'un modèle générique, une plage par une valeur globale, permet d'apporter des outils précieux et indispensables aux décideurs locaux, leur permettant de disposer d'un diagnostic territorial innovant et d'engager des politiques locales plus performantes.

I - Concept de plage

Au démarrage de cette thèse, nous avons prospecté sur toutes les tentatives de définitions existantes des plages, aussi bien d'un point de vue lexicographique que typologique, tout en incluant les différentes zones qui les constituent (estran, avant-plage, haut de plage, arrière-plage, etc.), ainsi que leurs différents usages. Nous en déduisons une mosaïque de définitions de l'espace plage, chacune étant incomplète, voire partielle. Pour mémoire, la plage est inscrite dans de nombreux textes comme ceux de la loi littoral, du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), du droit environnemental, et du droit de l'urbanisme. Mais le terme de plage, mentionné aussi bien dans le code de l'urbanisme que dans la loi littoral, n'y est pas défini. De plus, la délimitation physique de l'espace plage est ambiguë.

Nous nous sommes donc intéressés à l'aspect juridique de la notion de plage, mettant en avant sa complexité. En effet à la base, une plage peut ne pas appartenir de manière systématique au Domaine Public Maritime (DPM), mais être la propriété d'une autre collectivité, ou encore être sous occupation partielle privée et soumise à une réglementation particulière par concessions communales, mouvance d'une partie de la plage sur des terrains privés, ou encore concessions de plages à but d'exploitations industrielles et autorisation d'occupation temporaire (AOT).

D'un point de vue environnemental et écologique, nous nous sommes penchés sur la multiplicité des différents facteurs d'impacts négatifs jouant un rôle dans la modification ou l'altération de la structure d'un système plage, avec pour corollaire la diminution de sa valeur économique. Ces facteurs correspondent aux nettoyages récurrents intensifs, aux ré-ensablages massifs, à l'érosion naturelle, aux invasions biologiques (algues), à la pose de rochers ou blocs de béton censés protéger du désensablement, la pratique intensive d'activités récréatives et sportives (période estivale), la pollution du sable ou de l'eau, ou encore à la pression liée au développement urbain croissant.

II - Revue de littérature

Dans la continuité du défrichage effectué dans le cadre d'une recherche de définition de la plage, la nécessité d'approfondir de manière intensive les données sur les plages est apparue et s'est construite par la constitution d'une revue de littérature la plus conséquente possible. Celle-ci est basée sur la lecture et le recueil de nombreux textes issus de publications et de documents variés traitant des plages. Cette revue nous a permis de définir tout d'abord une valeur économique d'un écosystème et de mettre en exergue les différentes méthodes pour y parvenir.

III - Analyse des plages du littoral varois et premiers calculs

La constitution de la revue de la littérature nous a montré le besoin de réaliser une première enquête de terrain, de manière à obtenir certains éléments essentiels à l'évaluation économique d'une plage. Celle-ci s'est achevée en milieu d'année, et aussi, sans devoir attendre la saison estivale au cours de laquelle l'enquête a été menée, nous avons décidé d'exploiter d'emblée des données que nous avons pu récolter. Une base de données a donc été créée (dressage des portraits des plages varoises), essentiellement avec des caractéristiques topologiques, des données (parfois incomplètes) de fréquentation.

IV - Enquête du mois d'août 2018

Nous avons élaboré, en nous appuyant sur notre revue de littérature, un questionnaire à présenter aux touristes fréquentant les plages varoises. Puis nous avons effectué, en août 2018, une « enquête test » concernant dix plages varoises et avons réussi à récolter 250 questionnaires (15 questionnaires par plage).

Cette enquête nous a permis d'extraire un certain nombre d'éléments potentiellement intéressants dans l'aide à la détermination de la valeur d'une plage. Mais néanmoins ces données sont insuffisantes (et

récoltées plutôt afin de tester la robustesse du questionnaire) car il nous faudrait y ajouter des paramètres économiques provenant des budgets des municipalités consacrés aux plages, comme le coût annuel d'entretien, de surveillance, etc., et la part de ces coûts (en pourcentage) dans le budget global de la ville, ainsi que les rentrées économiques en cas de concessions de plage par exemple.

V - Réflexions sur les informations recueillies

À la suite de cette enquête, les informations brutes recueillies nous ont permis de constituer une base de données (sur tableur Excel). Cela nous a autorisé à concrétiser une partie descriptive des données par utilisation de graphiques. Enfin, nous avons pu réaliser des premiers tests statistiques au moyen du logiciel Stata. Les résultats sont en cours.

VI - Méthode des quadrats

Parallèlement aux tests en cours sur le logiciel Stata, nous avons réalisé un recensement des hôtels et des restaurants (dans le secteur des plages) sous forme de base de données, pour chaque commune dont les plages ont été étudiées (lors de l'enquête du mois d'août 2018). Une cartographie a été réalisée afin d'examiner la concentration potentielle d'hôtels et/ou de restaurants près des plages.

VII - Prévisions

La suite du travail de thèse consistera à :

- Recueillir les informations complémentaires (précédemment évoquées) auprès des mairies des plages étudiées, compléter notre base de données, et continuer l'exploitation des résultats
- Mener une nouvelle campagne d'enquêtes au cours de l'été 2019 en élargissant le terrain d'étude de manière à obtenir un échantillonnage plus important
- Enrichir les bases de données créées précédemment avec des indicateurs non économiques, en s'appuyant par exemple, sur les indicateurs de suivi du développement durable de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)
- Enfin, établir la valeur économique d'une plage

Pour terminer, Madame Kelly BONHOMME a le plaisir et l'honneur de vous inviter au concours "ma thèse en 180 secondes" auquel elle participe dans le cadre de "la recherche fait son show". Ce concours se déroulera le jeudi 7 mars 2019 à 18h au théâtre Liberté de Toulon. L'inscription est gratuite mais obligatoire sur le lien suivant : <http://recherche-show.univ-tln.fr/inscription/>

Une étude passionnante ... qui devra être améliorée ...

De nombreuses questions ou remarques constructives ont été posées par les membres du SCLV durant cette présentation. Les points les plus importants seront développés dans ce compte-rendu pour améliorer la thèse défendue par Madame Kelly BONHOMME.

Monsieur le Président précise qu'il a dû être compliqué pour Madame Kelly BONHOMME d'obtenir l'ensemble de ces données. Il propose aux communes membres de l'aider et de lui communiquer des informations pour améliorer son étude. Il souligne une réelle implication de sa part : "votre étude est passionnante".

Cette thèse mérite d'être complétée par l'étude menée par la CCI du Var "l'économie du sable, un moteur pour l'économie Varoise". Pour votre information, vous pouvez télécharger le rapport grâce au lien suivant :

https://www.var.cci.fr/sites/default/files/article/Fichiers%20PDF/Synthese_Economie_Sable.pdf

Le sable a une retombée économique importante pour nos communes - Plus de sable, plus de baigneur. "Nous devons mutualiser le sable" propose Monsieur le Président. Une délibération sera proposée lors du prochain SCLV en tenant compte de la législation actuelle. Monsieur Philippe LEONELLI conclut : "Si nos plages n'ont plus de sable, nous en mourrons".

L'hôtellerie a une valeur ajoutée importante dans l'économie d'une plage. En effet, la commune du LAVANDOU a su préserver ses capacités hôtelières (53 hôtels référencés dans le bassin de vie contre 12 pour la commune de TOULON et 20 pour la commune de HYERES).

"Cette étude sera une aide à la décision" pour les élus précise Madame Isabelle MONFORT, commune de HYERES LES PALMIERS. En effet, Monsieur le Président indique aux membres présents que la commune de HYERES est une commune "test" puisqu'elle est dotée de plus de 200 km de plage.

L'érosion mérite d'être prise en compte dans cette étude souligne Madame Raphaëlle LEGUEN, commune de LA SEYNE SUR MER. La valeur sociale d'une plage, et notamment quand cette dernière est gratuite, est un atout majeur pour l'économie d'une commune - "C'est la richesse de nos communes". Cet aspect doit être valorisé dans le projet de Madame Kelly BONHOMME.

Il existe une différence entre les habitants de la commune et le touriste précise Monsieur Philippe BARTHELEMY, Mairie de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER.

Il serait pertinent d'inclure dans la valorisation de la plage, l'attrait des nouvelles résidences (Commune de SANARY-SUR-MER).

9 - BILAN, FREQUENTATION ET SECURITE – SAISON BALNEAIRE 2019

Les chiffres clés – le résultat complet de l'enquête 2018 est disponible [sur le site de la santé publique France](#).

- 143 noyades dans le Var en 2018 dont 24 décès. La majorité des noyades en mer interviennent dans les 300 mètres et concernent les personnes âgées. 10% des noyades interviennent dans les piscines dont les piscines municipales et touchent les plus jeunes enfants.
- Le Cross Med a effectué 1378 secours en 2018 dont plus de 600 assistances à des plaisanciers, des baigneurs, des apnéistes ... (numéro d'urgence en mer : 196).
- En mer, 23% des noyades se terminent par un décès.
- 60% des noyades interviennent dans les zones surveillées.
- 30 % de noyades fatales interviennent dans les zones non surveillées.
- 1 Français sur 6 ne sait pas nager.

Les pistes d'amélioration pour prévenir le risque de noyade :

- Intensifier la signalétique surtout dans les zones non surveillées.
- Mettre des fléchages sur les plages indiquant les poste de secours.
- Equiper les MNS et nageurs sauveteurs de tenues flashy.
- Communiquer sur la nécessité de privilégier la natation le long de la plage.
- Matérialiser les zones de baignade avec des bouées différentes des autres bouées présentent dans les chenaux.

10 - PAC COMPLEMENTAIRE - ALEA SUBMERSION MARINE

Le projet de PAC modifié a été transmis à l'ensemble des communes membres. Ce nouveau document intègre la quasi-totalité des observations et des remarques lors du précédent SCLV du 12 août 2019.



NOUVEL APPEL A PROJET POUR LES COMMUNES – LA LUTTE CONTRE L'EROSION

Monsieur le Président : "la submersion marine représente un danger pour les communes. Nous devons rester vigilants. L'Etat est à nos côtés pour résoudre ces problèmes".

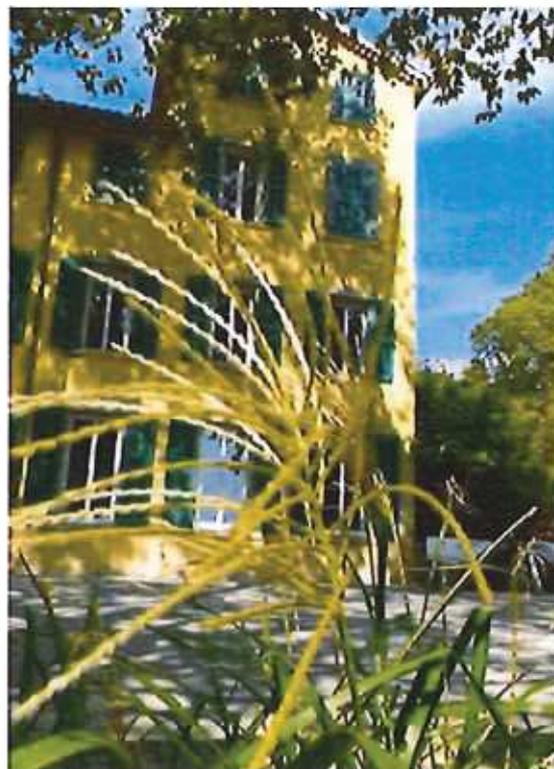
Monsieur François de CANSON : "La Région est solidaire et reste engagée auprès des communes concernées".

11 - VISITE DU JARDIN REMARQUABLE DE BAUDOUVIN

SCLV DU 14 MAI 2019 – COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR

HISTOIRE DU DOMAINE

Les pièces les plus anciennes citent indifféremment fief de Baudouvin ou de Baudouin. Il s'agissait en fait du fief du sieur Baudouin dont le nom provençal est Baudouvin. Le domaine est mentionné pour la première fois en 1437.



Le bon roi René, comte de Provence, autorisa la donation du château de La Valette et du domaine de Baudouvin qui en dépendait, à Eléon de Glandevès, Seigneur de la Garde. L'acte stipulait que cette noble terre contenait d'abondantes sources (Horts, Foux) et qu'elle s'étendait du mont Coudon à Solliès-Ville.

Gasparde de Thomas, baron de la Garde, vendit le 18 octobre 1612, à Claude Cabasson, écuyer de la Valette, le fief de Baudouvin. Les de Cabasson gardèrent pendant longtemps ce domaine qui passa aux de Rippert par le mariage de Blanche de Cabasson avec noble Jacques de Rippert, seigneur du Revest.

En 1785, la grande maison de Samson fut démolie par les de Calabro et remplacée par l'actuel château. Le terroir de Baudouvin fut réuni et incorporé à la commune de La Valette pour ne faire avec elle qu'un seul et même terroir, le 21 juillet 1791.

LE DOMAINE AU XIXE ET XXE SIECLE

Au XIXe siècle, le domaine devint la propriété de Mr Bénét dont la petite nièce, Marthe Bénét épouse de Félix Vincent, en devint héritière.

Henri de Rothschild, en devint propriétaire en octobre 1926, et, grâce à M. Bonnefoy, habile horticulteur et gérant du domaine, Baudouvin est couvert de jardins potagers, de vergers et de vignobles.

En date du 24 mars 1942, le château devint alors la résidence du Préfet maritime jusqu'en 1986, date à laquelle la ville de la Valette-du-Var en devint propriétaire.

L'aménagement des jardins de Baudouvin résulte de la volonté du maire de La Valette-du-Var qui l'a conçu et porté avec conviction. Cette ambition permet aujourd'hui de mettre en exergue un élément majeur du patrimoine de la ville.

De tous temps, La Valette fut une terre de maraîchers – cresson, fraises et citrons qui approvisionnaient les navires au long cours – et la tradition des jardins est encore vivace dans l'identité valettoise.

La Ville mène une politique active en ce sens en multipliant les parcs et jardins disséminés sur son territoire urbain. De nombreuses manifestations contribuent également à cette tradition : Semaine des jardins en avril, Contes & Jardins.

A noter que La Valette fut en 2007 invitée à exposer un jardin éphémère de sa création (Un tout autre jardin) à l'Exposition d'automne du Sénat. 30 000 visiteurs, de France et de l'étranger, ont ainsi applaudi le travail des jardiniers valettois.

Baudouvin est par ailleurs un carrefour essentiel des Rendez-vous aux jardins. La grande invitation lancée en juin par l'Agglomération TPM ne manque pas de profiter du cadre somptueux offert par le domaine.

Des milliers de visiteurs découvrent ainsi ce lieu chargé d'histoire, empreint des cultures qui l'ont construit et le nourrissent encore. L'aménagement mené aujourd'hui à bonne fin met à la disposition des habitants de l'Agglomération, un but de promenade privilégiée et une base capable de développer les initiatives autour de la grande tradition du jardin...

Le projet Baudouvin s'inscrit dans la continuité de ces actions. Le Domaine est aujourd'hui, au terme d'un travail ambitieux entouré des meilleures compétences – Michel Racine pour la philosophie du lieu et le Cabinet paysagiste Alep dirigé par l'architecte Philippe Deliau pour sa réalisation – devenu l'emblème des jardins valettois et un témoignage vivant de l'art du jardin en Provence.

Un jardin exemplaire qui mérite pleinement son label Jardin Remarquable.



12 - LES COMPTES RENDUS DE 2019

En annexe 1